

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

GREENGRIDIA

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société **THE SUSTAINABLE GRID** (ci-après « **TSG** », « **la Société** » ou « **l'Éditeur** ») met à disposition de ses utilisateurs sa plateforme numérique **GREENGRIDIA** dédiée à la transition écologique des organisations.

GREENGRIDIA est une plateforme SaaS permettant notamment :

- d'accompagner les entreprises, collectivités, associations, cabinets de conseil et autres organisations dans leurs démarches de transition écologique ;
- de réaliser des Bilans Carbone® et autres évaluations environnementales conformes aux principales méthodologies reconnues (notamment Association pour la transition Bas Carbone, GHG Protocol, ISO 14064 ou toute méthodologie équivalente selon les modules utilisés) ;
- d'analyser des projets au regard de multiples thématiques environnementales (biodiversité, eau, sols, air, bruit, énergie, déchets, économie circulaire, changement climatique, risques, réglementation, gouvernance, etc.) au moyen d'outils numériques et de modules d'intelligence artificielle ;
- de générer des analyses, tableaux de bord, rapports, indicateurs et recommandations destinés à faciliter la prise de décision des utilisateurs ;
- de favoriser la mise en relation entre les différents acteurs de l'écosystème de la transition écologique.

Les présentes CGU régissent l'ensemble des services accessibles via la plateforme, qu'ils soient proposés gratuitement ou dans le cadre d'un abonnement payant.

Toute utilisation de la plateforme implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGU.

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations respectifs de **THE SUSTAINABLE GRID** et des Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation de la plateforme **GREENGRIDIA**.

Elles précisent notamment :

- les conditions d'accès aux Services ;
- les modalités de création et de gestion des comptes utilisateurs ;
- les règles d'utilisation des fonctionnalités proposées ;
- les conditions de traitement des données déposées sur la plateforme ;
- les responsabilités respectives des parties ;
- les règles relatives à la propriété intellectuelle ;
- les conditions de suspension, de résiliation et de suppression des comptes.

Les présentes CGU s'appliquent à tout Utilisateur accédant à la plateforme **GREENGRIDIA**, qu'il bénéficie d'un accès gratuit ou d'un abonnement payant.

Les Conditions Générales de Vente (CGV), lorsqu'elles sont applicables, complètent les présentes CGU sans s'y substituer.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes CGU s'appliquent à l'ensemble des Services proposés par THE SUSTAINABLE GRID accessibles depuis son site internet, sa plateforme GREENGRIDIA et l'ensemble de ses applications, interfaces ou services numériques associés.

Les présentes CGU s'appliquent notamment :

- aux entreprises privées ;
- aux collectivités territoriales ;
- aux établissements publics ;
- aux associations ;

- aux bureaux d'études ;
- aux cabinets de conseil ;
- aux experts indépendants ;
- aux établissements d'enseignement ou de recherche ;
- ainsi qu'à toute personne physique ou morale utilisant tout ou partie des Services proposés.

Certaines fonctionnalités peuvent être soumises à des conditions particulières ou à des Conditions Générales de Vente spécifiques. En cas de contradiction, ces conditions particulières prévalent pour les seuls services concernés.

Article 3 – Définitions

Pour l'application des présentes CGU, les termes ci-après auront la signification suivante :

Abonnement

Contrat permettant à un Utilisateur d'accéder à certaines fonctionnalités payantes de la plateforme conformément aux Conditions Générales de Vente.

Administrateur

Utilisateur désigné par une Organisation disposant de droits particuliers lui permettant notamment de gérer les utilisateurs de son espace, les droits d'accès et certains paramètres de configuration.

Agent IA

Module informatique reposant sur des technologies d'intelligence artificielle permettant d'assister l'Utilisateur dans l'analyse, la synthèse, la recherche d'informations, la génération de rapports ou la formulation de recommandations.

Les Agents IA constituent une aide à la décision et ne remplacent jamais l'expertise humaine ni les obligations réglementaires applicables.

Analyse

Ensemble des résultats, indicateurs, synthèses, recommandations ou rapports générés automatiquement ou semi-automatiquement par la plateforme.

Compte

Espace personnel créé par un Utilisateur permettant d'accéder aux Services proposés par THE SUSTAINABLE GRID. sur la plateforme GREENGRIDIA

Données

Ensemble des informations, documents, fichiers, bases de données, images, rapports, tableaux, indicateurs ou tout autre contenu importé, créé ou généré via la plateforme.

Organisation

Toute personne morale utilisant la plateforme (entreprise, collectivité, association, cabinet de conseil, bureau d'études, établissement public, etc.).

Plateforme

Ensemble des sites internet, applications, interfaces, bases de données, API, services numériques, modules logiciels et infrastructures exploités par THE SUSTAINABLE GRID.

Services

Ensemble des fonctionnalités proposées par THE SUSTAINABLE GRID, notamment :

- les Bilans Carbone ;
- les analyses environnementales ;
- les agents IA ;
- les tableaux de bord ;
- les exports ;
- les espaces collaboratifs ;
- les outils de gestion des données ;
- les services de mise en relation ;
- ainsi que toute fonctionnalité présente ou future proposée par la plateforme.

Utilisateur

Toute personne physique utilisant la plateforme, qu'elle agisse en son nom propre ou pour le compte d'une Organisation.

Article 4 – Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

L'accès à la Plateforme est subordonné à l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Lors de la création d'un Compte ou lors de la première utilisation de certains Services, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve.

L'Utilisateur déclare disposer de la capacité juridique nécessaire pour contracter ou, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale, être dûment habilité à engager celle-ci.

En cas de refus des présentes CGU, l'Utilisateur ne pourra accéder aux Services proposés par THE SUSTAINABLE GRID.

À PERSONNALISER

Pour la version finale, il faudra notamment compléter ou valider :

- la dénomination sociale exacte de la société (THE SUSTAINABLE GRID ou GreengridIA selon le nom retenu) ;
- les méthodologies officiellement supportées (ABC, GHG Protocol, ISO 14064, ISO 14067, PEF, etc.) ;
- la liste définitive des Services proposés au lancement ;
- la date d'entrée en vigueur des CGU.

TITRE II – COMPTES UTILISATEURS ET ACCÈS À LA PLATEFORME

Article 5 – Conditions d'accès à la Plateforme

L'accès à la Plateforme est réservé aux personnes physiques majeures disposant de la capacité juridique de contracter ainsi qu'aux personnes physiques agissant pour le compte d'une personne morale dûment représentée.

L'Utilisateur garantit que les informations fournies lors de son inscription sont exactes, complètes et régulièrement mises à jour.

THE SUSTAINABLE GRID se réserve le droit de demander tout justificatif permettant de vérifier l'identité de l'Utilisateur ou son habilitation à représenter une Organisation.

L'accès à certaines fonctionnalités peut être soumis à la souscription préalable d'un abonnement conformément aux Conditions Générales de Vente.

Article 6 – Création d'un Compte

L'utilisation de certaines fonctionnalités de la Plateforme nécessite la création préalable d'un Compte.

Lors de son inscription, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, sincères et complètes.

L'Utilisateur est responsable de la mise à jour de ses informations personnelles et professionnelles.

Toute création de Compte au moyen d'informations fausses, incomplètes ou usurpées pourra entraîner la suspension immédiate du Compte concerné.

THE SUSTAINABLE GRID se réserve le droit de refuser toute demande de création de Compte sans avoir à fournir aucune justification de quel type que ce soit. Aucun préjudice ne pourra être réclamé à ce titre.

Article 7 – Sécurité des identifiants

Chaque Utilisateur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion.

Il s'engage notamment à :

- choisir un mot de passe robuste ;
- ne jamais communiquer ses identifiants à un tiers ;
- protéger ses équipements informatiques ;
- informer immédiatement THE SUSTAINABLE GRID de toute utilisation frauduleuse ou suspectée de son Compte.

Toute opération réalisée au moyen des identifiants de l'Utilisateur est réputée avoir été effectuée par celui-ci, sauf preuve contraire.

THE SUSTAINABLE GRID met en œuvre des mesures raisonnables destinées à assurer la sécurité des Comptes, sans toutefois pouvoir garantir une sécurité absolue des réseaux ou des systèmes d'information.

Article 8 – Utilisation personnelle du Compte

Le Compte est personnel.

Sauf disposition contraire expressément prévue dans une offre commerciale ou un contrat spécifique, il ne peut être partagé entre plusieurs utilisateurs.

Toute utilisation collective non autorisée d'un même Compte pourra entraîner :

- la suspension temporaire de l'accès ;
- la limitation de certaines fonctionnalités ;
- ou la résiliation du Compte dans les conditions prévues aux présentes CGU.

Article 9 – Gestion des collaborateurs

Lorsqu'une Organisation invite plusieurs Utilisateurs au sein d'un même espace collaboratif, elle demeure responsable :

- du choix des personnes invitées ;
- des niveaux d'autorisation accordés ;
- des données auxquelles ces personnes peuvent accéder.

Chaque Utilisateur agit sous sa propre responsabilité.

THE SUSTAINABLE GRID ne saurait être tenue responsable d'une divulgation d'informations résultant d'une mauvaise configuration des droits d'accès décidée par l'Organisation.

Article 10 – Suspension d'un Compte

THE SUSTAINABLE GRID pourra suspendre tout Compte notamment en cas :

- de violation des présentes CGU ;
- de tentative d'intrusion informatique ;
- d'utilisation frauduleuse de la Plateforme ;
- de diffusion de contenus illicites ;
- de toute forme d'activité illégale ;
- d'atteinte aux droits de tiers ;
- de contenu contraire à la vocation et aux valeurs de la plateforme ;
- de non-respect des Conditions Générales de Vente ;
- d'utilisation susceptible de compromettre la sécurité de la Plateforme ;
- de tentative de contournement des limitations techniques mises en place.

Sauf urgence ou impératif de sécurité, l'Utilisateur sera informé préalablement de la suspension envisagée et pourra présenter ses observations dans un délai raisonnable.

En cas d'urgence, de risque de sécurité ou d'obligation légale, la suspension pourra intervenir immédiatement.

Article 11 – Refus d'activation d'un compte

THE SUSTAINABLE GRID pourra refuser tout Compte notamment en cas :

- d'activités non prévues par la plateforme ;
- de violation des présentes CGU ;
- de tentative d'intrusion informatique ;
- d'utilisation frauduleuse de la Plateforme ;
- de diffusion de contenus illicites ;
- de toute forme d'activité illégale
- d'atteinte aux droits de tiers ;
- de contenu contraire à la vocation et aux valeurs de la plateforme ;
- de non-respect des Conditions Générales de Vente ;

- d'utilisation susceptible de compromettre la sécurité de la Plateforme ;
- de tentative de contournement des limitations techniques mises en place.

Sauf urgence ou impératif de sécurité, l'Utilisateur sera informé préalablement de la suspension envisagée et pourra présenter ses observations dans un délai raisonnable.

En cas d'urgence, de risque de sécurité ou d'obligation légale, la suspension pourra intervenir immédiatement.

Article 12 – Suppression du Compte

L'Utilisateur peut demander à tout moment la suppression de son Compte selon les modalités prévues par la Plateforme.

La suppression du Compte entraîne :

- la désactivation des accès ;
- l'arrêt des Services associés ;
- la suppression ou l'archivage des Données conformément à la Politique de confidentialité et aux obligations légales applicables.

La suppression d'un Compte ne dispense pas l'Utilisateur du paiement des sommes éventuellement dues au titre d'un abonnement en cours.

Article 13 – Évolution des modalités d'accès

THE SUSTAINABLE GRID se réserve la possibilité de modifier :

- les modalités d'inscription ;
- les catégories de Comptes ;
- les fonctionnalités accessibles ;
- les niveaux d'autorisation ;
- les conditions techniques d'accès à la Plateforme,

afin notamment :

- d'améliorer la sécurité ;

- de faire évoluer les Services ;
- de répondre à une évolution réglementaire ;
- ou d'assurer le bon fonctionnement de la Plateforme.

Ces évolutions ne constituent pas une modification substantielle des présentes CGU dès lors qu'elles n'ont pas pour effet de priver l'Utilisateur de droits essentiels attachés à son Compte.

TITRE III – SERVICES PROPOSÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION

Article 14 – Présentation générale des Services

THE SUSTAINABLE GRID met à disposition des Utilisateurs une plateforme numérique accessible en mode SaaS (Software as a Service), destinée à accompagner les organisations dans la gestion, l'analyse et le pilotage de leur transition écologique.

Les Services proposés peuvent notamment comprendre :

- la réalisation de Bilans Carbone® et d'autres évaluations environnementales ;
- l'analyse environnementale de projets ;
- des modules d'intelligence artificielle spécialisés ;
- la génération de rapports, tableaux de bord et indicateurs ;
- la gestion documentaire ;
- le stockage sécurisé de données ;
- des espaces collaboratifs ;
- des fonctionnalités de mise en relation entre acteurs ;
- des outils d'aide à la décision ;
- des services d'import, d'export et de visualisation de données ;
- tout autre service développé ultérieurement.

Les Services peuvent évoluer à tout moment afin de tenir compte des évolutions technologiques, réglementaires ou des besoins des utilisateurs.

Article 15 – Accès aux Services

L'accès aux Services dépend du type de Compte détenu ainsi que de l'offre souscrite.

La Plateforme peut proposer :

- un accès gratuit donnant accès à certaines fonctionnalités limitées ;
- un ou plusieurs abonnements donnant accès à des fonctionnalités complémentaires ;
- des modules optionnels pouvant faire l'objet d'une souscription spécifique.

Les fonctionnalités accessibles peuvent varier selon :

- la catégorie d'Utilisateur ;
- le type d'Organisation ;
- le niveau d'abonnement ;
- les droits accordés par l'Administrateur de l'Organisation.

THE SUSTAINABLE GRID se réserve la possibilité de faire évoluer à tout moment le contenu fonctionnel de ses offres.

Article 16 – Utilisation des Agents d'Intelligence Artificielle

La Plateforme peut intégrer un ou plusieurs Agents d'Intelligence Artificielle destinés à assister les Utilisateurs dans leurs travaux.

Ces Agents peuvent notamment permettre :

- d'analyser des données ;
- d'identifier des enjeux environnementaux ;
- de proposer des recommandations ;
- de générer des synthèses ;
- de produire des rapports ;
- d'assister la réalisation de Bilans Carbone® ;
- d'analyser des projets selon différentes thématiques environnementales.

Les Agents IA constituent exclusivement des outils d'assistance.

Ils ne remplacent jamais :

- une expertise humaine ;
- une étude réglementaire obligatoire ;

- un bureau d'études ;
- un cabinet de conseil ;
- une autorité administrative ;
- une certification ;
- une validation technique.

Les résultats générés doivent être analysés de manière critique par l'Utilisateur avant toute décision.

Article 17 – Limites des analyses générées

Les analyses, recommandations, scores, synthèses, indicateurs, cartographies ou rapports produits par la Plateforme reposent notamment :

- sur les informations renseignées par les Utilisateurs ;
- sur les documents déposés ;
- sur les jeux de données utilisés ;
- sur les modèles d'intelligence artificielle ;
- sur les méthodologies disponibles au moment de leur génération.

THE SUSTAINABLE GRID ne garantit pas :

- l'exhaustivité des résultats ;
- leur exactitude ;
- leur conformité à une réglementation particulière ;
- leur adaptation à une situation spécifique.

Les analyses produites constituent une aide à la décision.

L'Utilisateur demeure seul responsable des décisions prises sur leur fondement.

Article 18 – Qualité des données fournies

L'Utilisateur s'engage à déposer uniquement des données :

- exactes ;
- complètes ;
- licites ;

- à jour ;
- dont il dispose des droits nécessaires.

L'Utilisateur reconnaît que la qualité des analyses dépend directement de la qualité des informations fournies.

THE SUSTAINABLE GRID ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant :

- d'informations inexactes ;
- d'omissions ;
- de données obsolètes ;
- d'erreurs de saisie ;
- ou de documents incomplets.

Article 19 – Dépôt de contenus

Les Utilisateurs peuvent être amenés à déposer sur la Plateforme divers contenus, notamment :

- documents ;
- rapports ;
- feuilles de calcul ;
- fichiers SIG ;
- images ;
- photographies ;
- plans ;
- bases de données ;
- tableaux ;
- tout autre fichier compatible avec les Services proposés.

L'Utilisateur garantit être titulaire des droits nécessaires lui permettant de déposer ces contenus.

Il garantit également que ceux-ci ne portent atteinte :

- ni aux droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- ni au secret des affaires ;

- ni à la réglementation applicable.

Article 20 – Utilisation conforme des Services

L'Utilisateur s'engage à utiliser la Plateforme de bonne foi et conformément à sa destination.

Il lui est notamment interdit :

- de tenter de contourner les limitations techniques ;
- d'utiliser des robots ou scripts non autorisés ;
- d'extraire massivement les données de la Plateforme ;
- de perturber le fonctionnement des Services ;
- de rechercher ou exploiter des failles de sécurité ;
- d'introduire des logiciels malveillants ;
- de porter atteinte aux droits des autres utilisateurs.

Toute utilisation abusive pourra entraîner la suspension immédiate du Compte.

Article 21 – Export des résultats

La Plateforme peut permettre l'export de certains rapports, tableaux, graphiques ou autres résultats.

L'Utilisateur est libre d'utiliser ces exports dans le cadre de ses activités professionnelles.

Toutefois :

- il demeure responsable des modifications qu'il apporte aux documents exportés ;
- il s'interdit de présenter comme émanant de THE SUSTAINABLE GRID des documents substantiellement modifiés sans mention explicite.

Les exports réalisés par l'Utilisateur ne sauraient engager la responsabilité de THE SUSTAINABLE GRID lorsqu'ils ont été modifiés après leur génération.

Article 22 – Évolution des Services

Afin d'assurer l'amélioration continue de la Plateforme, THE SUSTAINABLE GRID peut :

- ajouter de nouvelles fonctionnalités ;
- supprimer certaines fonctionnalités devenues obsolètes ;

- modifier l'interface utilisateur ;
- faire évoluer les modèles d'intelligence artificielle ;
- intégrer de nouveaux jeux de données ;
- modifier les performances des Services.

Ces évolutions ne constituent pas une modification substantielle des présentes CGU.

Toutefois, lorsqu'une évolution est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'utilisation des Services, les Utilisateurs seront informés dans un délai raisonnable.

Article 23 – Utilisation des Services par des tiers

Lorsqu'un Utilisateur agit pour le compte d'une Organisation ou d'un client, il demeure responsable de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme.

Il lui appartient notamment :

- d'obtenir les autorisations nécessaires ;
- de respecter ses obligations contractuelles ;
- de préserver la confidentialité des données traitées.

THE SUSTAINABLE GRID ne saurait être tenue responsable des relations contractuelles existant entre un Utilisateur et ses propres clients.

TITRE IV – DONNÉES, CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ DES CONTENUS

Article 24 – Principe général

Les Utilisateurs demeurent propriétaires des données, documents, informations et contenus qu'ils déposent sur la Plateforme.

THE SUSTAINABLE GRID n'acquiert aucun droit de propriété sur ces éléments du seul fait de leur dépôt ou de leur traitement via les Services proposés.

Les présentes CGU n'emportent aucun transfert de propriété intellectuelle au profit de THE SUSTAINABLE GRID sur les contenus appartenant aux Utilisateurs.

Article 25 – Licence d'utilisation accordée à THE SUSTAINABLE GRID

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la Plateforme, l'Utilisateur concède à THE SUSTAINABLE GRID une licence non exclusive, mondiale, gratuite et limitée à la durée d'utilisation des Services lui permettant :

- d'héberger les données ;
- de les stocker ;
- de les sauvegarder ;
- de les traiter ;
- de les analyser ;
- de les afficher ;
- de les reproduire lorsque cela est nécessaire au fonctionnement des Services ;
- de générer des rapports, tableaux de bord et analyses.

Cette licence est strictement limitée à l'exécution des Services demandés par l'Utilisateur.

Elle prend fin à la suppression définitive des données, sous réserve des obligations légales de conservation.

Article 26 – Confidentialité des données

THE SUSTAINABLE GRID s'engage à traiter les données confiées par les Utilisateurs avec le plus haut niveau de confidentialité.

Les données ne sont accessibles :

- qu'aux Utilisateurs autorisés ;
- aux Administrateurs de leur Organisation selon les droits configurés ;
- aux personnels habilités de THE SUSTAINABLE GRID lorsque cela est strictement nécessaire au fonctionnement, à la maintenance ou au support technique ;
- aux sous-traitants techniques intervenant dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité.

THE SUSTAINABLE GRID s'engage à ne jamais commercialiser les données des Utilisateurs.

Article 27 – Données sensibles

Les Utilisateurs peuvent être amenés à déposer des données présentant un caractère sensible, notamment :

- données environnementales ;
- données industrielles ;
- documents confidentiels ;
- études d'impact ;
- appels d'offres ;
- plans ;
- documents techniques ;
- données financières ;
- stratégies d'entreprise.

L'Utilisateur reconnaît être responsable du choix des données déposées.

THE SUSTAINABLE GRID met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles raisonnables destinées à protéger ces informations.

Toutefois, aucun système informatique ne pouvant garantir une sécurité absolue, l'Utilisateur reconnaît les risques inhérents aux échanges électroniques de données.

The Sustainable Grid ne pourra en aucun cas être redevable de dommages et intérêts en cas de fuite ou de perte des données utilisateurs hébergées sur la plateforme Greengridia

Article 28 – Utilisation des données par les Agents IA

Les Agents d'Intelligence Artificielle traitent les informations transmises par les Utilisateurs uniquement dans le but de fournir les Services demandés.

Aucune donnée n'est utilisée à d'autres fins sans base légale appropriée ou sans information préalable de l'Utilisateur.

Lorsque certains traitements sont réalisés au moyen de services fournis par des partenaires technologiques, ceux-ci interviennent exclusivement dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité.

Les données transmises aux fournisseurs d'IA externe ne sont pas anonymisées.

Elles ne sont pas utilisées pour améliorer les modèles.

L'utilisateur a le choix des modèles et fournisseurs d'IA et il lui appartient de vérifier que les services fournis par ces fournisseurs sont en adéquation avec sa politique de confidentialité.

Article 29 – Sauvegarde des données

THE SUSTAINABLE GRID met en œuvre une politique de sauvegarde destinée à limiter les risques de perte accidentelle des données.

Toutefois :

- L'Utilisateur demeure responsable de la conservation de ses propres copies ;
- il lui appartient d'effectuer les exports nécessaires à ses besoins.

THE SUSTAINABLE GRID ne garantit pas la récupération de données supprimées volontairement par l'Utilisateur.

Article 30 – Export et récupération des données

Lorsque la Plateforme le permet, l'Utilisateur peut exporter tout ou partie de ses données dans les formats proposés.

Les modalités techniques d'export peuvent évoluer.

THE SUSTAINABLE GRID s'efforce de favoriser la réversibilité des données afin de limiter les situations de dépendance technologique.

Article 31 – Conservation des données

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des Services.

Certaines données peuvent être conservées au-delà :

- afin de satisfaire aux obligations légales ;
- pour la défense des droits de THE SUSTAINABLE GRID ;
- ou conformément aux durées prévues dans la Politique de confidentialité.

Article 32 – Signalement d'une faille de sécurité

Tout Utilisateur découvrant une vulnérabilité de sécurité s'engage à la signaler sans délai à THE SUSTAINABLE GRID.

Il s'interdit :

- d'exploiter la faille ;
- de divulguer publiquement son existence ;
- de porter atteinte au fonctionnement de la Plateforme.

THE SUSTAINABLE GRID s'engage à examiner tout signalement réalisé de bonne foi dans les meilleurs délais.

Article 33 – Protection contre les usages abusifs

Afin d'assurer la sécurité et la disponibilité des Services, THE SUSTAINABLE GRID peut mettre en œuvre des mécanismes destinés à détecter :

- les connexions anormales ;
- les tentatives d'intrusion ;
- les téléchargements massifs ;
- les usages automatisés non autorisés ;
- les comportements susceptibles de compromettre la sécurité de la Plateforme.

Ces traitements sont réalisés dans le respect de la réglementation applicable.

Article 34 – Intégrité des données

THE SUSTAINABLE GRID met en œuvre les moyens raisonnablement nécessaires afin de préserver :

- l'intégrité des données ;
- leur disponibilité ;
- leur traçabilité ;
- leur confidentialité.

Toutefois, la Société ne saurait garantir l'absence totale :

- d'erreurs techniques ;
- d'interruptions de service ;
- de défaillances matérielles ;
- d'actes de cybermalveillance.

Article 35 – Données statistiques

THE SUSTAINABLE GRID pourra produire des statistiques globales, anonymisées et agrégées relatives à l'utilisation de la Plateforme.

Ces statistiques :

- ne permettent jamais d'identifier directement ou indirectement un Utilisateur ;
- ne contiennent aucune donnée confidentielle ;
- peuvent être utilisées à des fins d'amélioration des Services, de recherche, de communication institutionnelle ou de production d'indicateurs.

TITRE V – RESPONSABILITÉ DES PARTIES ET GARANTIES

Article 36 – Obligations générales de THE SUSTAINABLE GRID

THE SUSTAINABLE GRID s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'assurer le bon fonctionnement de la Plateforme et de fournir les Services dans des conditions conformes aux usages professionnels d'un service SaaS.

À ce titre, la Société s'efforce notamment de :

- maintenir un niveau raisonnable de disponibilité des Services ;
- assurer la sécurité des infrastructures exploitées ;
- corriger les anomalies dans des délais raisonnables ;
- faire évoluer régulièrement les fonctionnalités proposées ;
- assurer une assistance aux Utilisateurs dans les conditions prévues par la Plateforme.

THE SUSTAINABLE GRID est tenue d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat.

Article 37 – Disponibilité des Services

THE SUSTAINABLE GRID s'efforce d'assurer un accès continu à la Plateforme.

Toutefois, la Société ne garantit pas une disponibilité permanente et ininterrompue.

L'accès peut notamment être momentanément interrompu pour :

- des opérations de maintenance ;
- des mises à jour ;
- des évolutions techniques ;
- des incidents informatiques ;
- des contraintes de sécurité ;
- des causes indépendantes de sa volonté.

Dans la mesure du possible, les interruptions planifiées feront l'objet d'une information préalable.

Article 38 – Limites techniques

L'Utilisateur reconnaît que le bon fonctionnement de la Plateforme dépend également :

- de son équipement informatique ;
- de sa connexion Internet ;
- de son navigateur ;
- de ses logiciels ;
- des services fournis par des opérateurs tiers.

THE SUSTAINABLE GRID ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements provenant de ces éléments.

Article 39 – Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable :

- des données qu'il dépose ;
- des analyses qu'il réalise ;
- des décisions qu'il prend ;
- des documents qu'il diffuse ;
- des informations qu'il communique à des tiers.

Il lui appartient notamment :

- de vérifier l'exactitude des données utilisées ;
- de contrôler les résultats produits ;
- de compléter les analyses lorsque cela est nécessaire ;
- de respecter la réglementation applicable à son activité.

Article 40 – Utilisation des résultats générés

Les rapports, indicateurs, graphiques, recommandations, analyses ou synthèses générés par la Plateforme sont fournis exclusivement comme outils d'aide à la décision.

Ils ne constituent notamment pas :

- un avis juridique ;
- une certification ;
- une étude réglementaire ;
- une expertise scientifique ;
- une garantie de conformité ;
- une validation administrative.

L'Utilisateur demeure seul responsable de toute décision prise sur la base de ces résultats.

Article 41 – Limites spécifiques des Agents IA

Les Agents d'Intelligence Artificielle utilisent des modèles probabilistes.

En conséquence, les réponses générées peuvent comporter :

- des approximations ;
- des omissions ;
- des erreurs ;
- des interprétations incomplètes ;
- des informations devenues obsolètes.

L'Utilisateur s'engage à exercer un contrôle humain systématique avant toute utilisation opérationnelle des résultats.

THE SUSTAINABLE GRID recommande de ne jamais prendre de décision stratégique, juridique, financière ou réglementaire exclusivement sur la base d'un résultat généré par un Agent IA.

Article 42 – Données fournies par des tiers

Certaines fonctionnalités peuvent reposer sur :

- des bases de données publiques ;
- des facteurs d'émission ;
- des référentiels techniques ;
- des données cartographiques ;
- des services fournis par des partenaires.

THE SUSTAINABLE GRID ne garantit pas :

- l'exactitude permanente de ces données ;
- leur disponibilité continue ;
- leur mise à jour immédiate.

Article 43 – Responsabilité relative aux Bilans Carbone et analyses environnementales

Les outils proposés par THE SUSTAINABLE GRID permettent d'assister les Utilisateurs dans la réalisation de Bilans Carbone et d'analyses environnementales.

Toutefois, la Société ne garantit pas :

- que les données renseignées soient complètes ;
- que les facteurs d'émission utilisés correspondent à toutes les situations particulières ;
- que les résultats répondent à l'ensemble des exigences réglementaires applicables à l'Utilisateur.

Il appartient à l'Utilisateur :

- de vérifier les résultats obtenus ;
- de compléter les analyses si nécessaire ;
- de faire appel à un professionnel lorsque la réglementation l'exige.

Article 44 – Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.

Sont notamment susceptibles de constituer des cas de force majeure :

- catastrophes naturelles ;
- conflits armés ;
- attaques informatiques d'ampleur exceptionnelle ;
- défaillance généralisée des réseaux de télécommunications ;
- décisions des autorités publiques ;
- pandémies ;
- grèves extérieures à la Société.

Pendant toute la durée de l'événement, les obligations affectées sont suspendues.

Article 45 – Limitation de responsabilité

Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, THE SUSTAINABLE GRID ne pourra être tenue responsable des dommages indirects subis par l'Utilisateur.

Sont notamment considérés comme dommages indirects :

- perte de chiffre d'affaires ;
- perte d'exploitation ;
- perte de clientèle ;
- perte d'image ;
- perte d'opportunité ;
- perte de bénéfices ;
- perte de données résultant d'une absence de sauvegarde par l'Utilisateur.

Si la responsabilité de THE SUSTAINABLE GRID se trouvait engagée, la réparation éventuelle se limiterait au remboursement des mois pour lequel le service a été interrompu dans la limite de trois mois maximums.

Article 46 – Réclamations

Toute réclamation relative aux Services devra être adressée à THE SUSTAINABLE GRID dans un délai raisonnable à compter de la connaissance des faits litigieux.

L'Utilisateur s'engage à fournir toutes les informations utiles permettant d'instruire sa demande.

THE SUSTAINABLE GRID s'efforcera de traiter les réclamations dans les meilleurs délais.

Article 47 – Assurance

Le client déclare être titulaire des assurances nécessaires à la couverture des risques relevant de l'utilisation de la plateforme.

TITRE VI – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Article 48 – Propriété de la Plateforme

La Plateforme THE SUSTAINABLE GRID constitue une œuvre protégée par le Code de la propriété intellectuelle.

Elle comprend notamment :

- les logiciels ;
- les bases de données ;
- l'architecture informatique ;
- les interfaces graphiques ;
- les éléments visuels ;
- les logos ;
- les marques ;
- les illustrations ;

- les icônes ;
- les développements informatiques ;
- les algorithmes ;
- les modèles d'intelligence artificielle développés ou intégrés ;
- les documentations ;
- les contenus rédactionnels ;
- les jeux de données créés par THE SUSTAINABLE GRID ;
- ainsi que l'ensemble des éléments composant la Plateforme.

Ces éléments demeurent la propriété exclusive de THE SUSTAINABLE GRID ou de leurs titulaires respectifs.

Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré à l'Utilisateur du seul fait de l'utilisation de la Plateforme.

Article 49 – Licence d'utilisation de la Plateforme

Sous réserve du respect des présentes CGU et, le cas échéant, des Conditions Générales de Vente, THE SUSTAINABLE GRID concède à l'Utilisateur un droit :

- personnel ;
- non exclusif ;
- non transférable ;
- non cessible ;
- révocable ;

l'autorisant à utiliser les Services pendant la durée de validité de son Compte.

Cette licence ne confère aucun droit de propriété sur la Plateforme.

Article 50 – Restrictions d'utilisation

Il est notamment interdit à l'Utilisateur de :

- copier tout ou partie de la Plateforme ;
- reproduire son architecture ;
- décompiler ou désassembler les logiciels ;

- contourner les protections techniques ;
- créer une œuvre dérivée ;
- reproduire les interfaces graphiques ;
- extraire de manière massive les bases de données ;
- utiliser les Agents IA afin de reproduire un service concurrent ;
- utiliser les Services pour entraîner un autre modèle d'intelligence artificielle sans autorisation écrite de THE SUSTAINABLE GRID.

Toute violation pourra donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

Article 51 – Bases de données

Les bases de données constituées par THE SUSTAINABLE GRID sont protégées au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toute extraction ou réutilisation substantielle du contenu de ces bases est interdite sans autorisation préalable écrite.

Cette interdiction concerne notamment :

- les facteurs d'émission enrichis ;
- les référentiels environnementaux développés par THE SUSTAINABLE GRID ;
- les datasets créés par la Société ;
- les bibliothèques documentaires ;
- les analyses consolidées ;
- les modèles de classification.

Article 52 – Propriété des données des Utilisateurs

Les Utilisateurs demeurent propriétaires :

- des données qu'ils déposent ;
- des documents téléversés ;
- des rapports qu'ils importent ;
- des fichiers Excel ;
- des photographies ;

- des plans ;
- des bases de données leur appartenant ;
- ainsi que de tout contenu dont ils disposent légitimement.

Le dépôt de ces éléments sur la Plateforme n'entraîne aucun transfert de propriété au profit de THE SUSTAINABLE GRID.

Article 53 – Rapports générés par la Plateforme

Les rapports générés automatiquement ou semi-automatiquement par THE SUSTAINABLE GRID peuvent intégrer :

- des données de l'Utilisateur ;
- des calculs réalisés par les outils de la Plateforme ;
- des graphiques ;
- des visualisations ;
- des recommandations générées par les Agents IA ;
- des éléments graphiques appartenant à THE SUSTAINABLE GRID.

L'Utilisateur est libre d'utiliser ces rapports dans le cadre de ses activités professionnelles.

Toutefois, les éléments protégés appartenant à THE SUSTAINABLE GRID demeurent sa propriété.

L'Utilisateur s'engage à ne pas supprimer les mentions de propriété intellectuelle figurant sur les rapports, sauf autorisation expresse de THE SUSTAINABLE GRID.

Article 54 – Contributions des Utilisateurs

Lorsque la Plateforme permet à un Utilisateur de publier volontairement du contenu destiné à être partagé avec d'autres utilisateurs (commentaires, contributions, jeux de données mutualisés, retours d'expérience, etc.), celui-ci garantit :

- être titulaire des droits nécessaires ;
- que ces contenus sont licites ;
- qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

L'Utilisateur accorde à THE SUSTAINABLE GRID une licence non exclusive permettant d'héberger, reproduire et diffuser ces contenus dans le seul cadre du fonctionnement de la Plateforme.

Cette licence prend fin lors de la suppression des contenus concernés, sous réserve des obligations légales de conservation.

Article 55 – Marques

Les dénominations :

- THE SUSTAINABLE GRID ;
- GreenGridIA ;
- ainsi que les logos, signes distinctifs, marques, noms commerciaux ou noms de domaine associés,

sont protégés par les dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, imitation ou utilisation sans autorisation préalable est interdite.

Article 56 – Respect des droits de propriété intellectuelle des tiers

L'Utilisateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

Il s'interdit notamment de déposer sur la Plateforme :

- des œuvres contrefaisantes ;
- des logiciels piratés ;
- des documents protégés sans autorisation ;
- des bases de données obtenues illicitement.

Toute réclamation d'un tiers pourra entraîner la suspension immédiate des contenus concernés.

Article 57 – Signalement d'une atteinte aux droits

Toute personne estimant que ses droits de propriété intellectuelle sont violés peut adresser un signalement à THE SUSTAINABLE GRID.

Le signalement devra contenir :

- l'identification du titulaire des droits ;

- la description précise du contenu concerné ;
- les éléments justifiant les droits invoqués ;
- les coordonnées permettant de contacter le demandeur.

THE SUSTAINABLE GRID examinera toute demande de bonne foi dans les meilleurs délais et pourra, le cas échéant, suspendre ou retirer le contenu litigieux.

TITRE VII – DISPOSITIONS FINALES

Article 58 – Suspension des Services

THE SUSTAINABLE GRID se réserve le droit de suspendre temporairement tout ou partie des Services lorsqu'une telle suspension est rendue nécessaire notamment :

- pour assurer la maintenance de la Plateforme ;
- pour garantir la sécurité des systèmes d'information ;
- pour remédier à un incident technique ;
- pour prévenir une utilisation frauduleuse ;
- pour répondre à une obligation légale ou réglementaire ;
- en cas d'événement de force majeure.

Dans la mesure du possible, les Utilisateurs seront informés préalablement des interruptions programmées.

Les interruptions d'urgence pourront intervenir sans préavis lorsqu'elles sont nécessaires pour préserver la sécurité ou l'intégrité des Services.

Article 59 – Résiliation des Services

L'Utilisateur peut mettre fin à son utilisation de la Plateforme à tout moment, conformément aux modalités prévues dans son espace personnel ou dans les Conditions Générales de Vente lorsqu'un abonnement est en cours.

THE SUSTAINABLE GRID peut résilier ou fermer un Compte notamment en cas :

- de violation grave des présentes CGU ;
- d'utilisation frauduleuse des Services ;

- de fraude ou tentative de fraude ;
- d'atteinte aux droits d'un tiers ;
- d'utilisation portant atteinte à la sécurité de la Plateforme ;
- de non-paiement des sommes dues lorsque les CGV sont applicables ;
- d'inactivité prolongée du Compte selon les modalités définies par la Plateforme.

Sauf urgence ou obligation légale, l'Utilisateur sera informé préalablement et pourra présenter ses observations.

La résiliation n'affecte pas les droits et obligations nés antérieurement à sa prise d'effet.

Article 60 – Modification des présentes CGU

THE SUSTAINABLE GRID se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation afin notamment :

- de faire évoluer les Services ;
- d'intégrer de nouvelles fonctionnalités ;
- de tenir compte d'une évolution législative ou réglementaire ;
- d'améliorer la sécurité de la Plateforme ;
- d'adapter les présentes CGU aux évolutions de son activité.

Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des Utilisateurs par tout moyen approprié (notification sur la Plateforme, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent).

Les nouvelles CGU entreront en vigueur à la date indiquée lors de leur publication.

La poursuite de l'utilisation de la Plateforme après leur entrée en vigueur vaut acceptation des nouvelles CGU.

Article 61 – Convention de preuve

Les registres informatiques, journaux de connexion, échanges électroniques, confirmations, historiques et enregistrements conservés par THE SUSTAINABLE GRID constituent des éléments de preuve recevables entre les Parties, sauf preuve contraire.

Les Parties reconnaissent la valeur probante des documents électroniques dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Article 62 – Sous-traitance

THE SUSTAINABLE GRID peut confier tout ou partie de l'exécution des Services à des sous-traitants spécialisés, notamment pour :

- l'hébergement ;
- les sauvegardes ;
- la maintenance ;
- les services de messagerie ;
- les outils d'intelligence artificielle ;
- les services de paiement ;
- la supervision technique.

THE SUSTAINABLE GRID demeure responsable du choix de ses sous-traitants et veille à ce qu'ils présentent des garanties appropriées en matière de sécurité et de confidentialité.

Les informations relatives aux principaux sous-traitants sont précisées dans la Politique de confidentialité.

Article 63 – Indépendance des clauses

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU étaient déclarées nulles, illégales, inapplicables ou privées d'effet par une décision de justice devenue définitive, les autres stipulations demeureront pleinement applicables.

Les Parties s'efforceront de remplacer la clause concernée par une disposition produisant des effets économiques et juridiques aussi proches que possible.

Article 64 – Tolérance

Le fait pour THE SUSTAINABLE GRID de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une stipulation des présentes CGU ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Aucune tolérance ne crée un droit acquis au profit de l'Utilisateur.

Article 65 – Intégralité de l'accord

Les présentes CGU, complétées le cas échéant par :

- les Conditions Générales de Vente ;

- la Politique de confidentialité ;
- la Politique relative aux cookies ;
- la Politique relative à l'intelligence artificielle ;
- les Mentions légales ;
- toute condition particulière applicable à certains Services,

constituent l'intégralité de l'accord intervenu entre les Parties concernant l'utilisation de la Plateforme.

Elles remplacent tout accord, engagement ou échange antérieur ayant le même objet.

Article 66 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français.

Elles sont interprétées conformément aux lois et règlements en vigueur en France.

Lorsque certaines dispositions impératives du pays de résidence d'un consommateur sont applicables, celles-ci demeurent applicables dans les conditions prévues par le droit international privé.

Article 67 – Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGU, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

- en cas de litige, le tribunal compétent retenu sera celui du siège social de THE SUSTAINABLE GRID (tribunal de commerce de Nice) (souvent le Tribunal de commerce du siège social pour les professionnels) ;

Article 68 – Clause de résiliation à la demande de l'une des deux parties

THE SUSTAINABLE GRID ou le client peuvent demander la résiliation du contrat en cours à tout moment sans qu'aucune justification ne soit opposable par l'autre partie ni par un tiers.

Dans ce cas le contrat liant les deux parties sera résilié à la fin du mois échu.

Le délai de préavis est de huit jours.

En cas de paiement mensuel, le dernier précédent la clôture est dû par le client.

En cas de paiement à l'année, les sommes correspondant aux mois restant après la clôture du contrat seront restituées au client.

Aucune autre somme ni aucun dédommagement ne sera dû par THE SUSTAINABLE GRID ni réclamable par le client ou par des tiers.

Article 69 – Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur à compter de leur date de publication sur la Plateforme.

Elles demeurent applicables pendant toute la durée d'utilisation des Services par l'Utilisateur.

La version en vigueur est celle accessible sur la Plateforme à la date de connexion ou d'utilisation des Services.

Article 70 – Disponibilité de la plateforme

La plateforme repose sur l'utilisation de services tiers (hébergement, fournisseurs de services et de modèles IA...).

En cas d'interruption ou de défaillance de ces services impactant tout ou partie de la plateforme GreenGridia, THE SUSTAINABLE GRID ne pourrait être tenue en aucun cas responsable de ces défaillances.

Article 71 – Bonne utilisation de la plateforme

Le client reconnaît et accepte que le format et la taille des fichiers qu'il peut déposer comporte des limitations.

L'utilisation des agents IA, quelque soit la formule d'abonnement choisi doit rester raisonnée sous peine d'interruption des services fournis au client.